

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1. Identification du produit

Type de produit chimique :	Rodenticide – biocide TP14
Nom :	SNAP – PATE _ANTI Souris
Numéro d'identification UE :	*****
No CE (EINECS) :	*****
n° CAS :	*****
Numéro d'enregistrement REACH :	*****
Code de produit :	*****
Description chimique :	Produit Sec prêt à l'emploi en appât
Formule brute :	Brodifacoum 10 gr – 10 ppm Pâte bleue à 0.001% (0.01g/kg) de Brodifacoum et 0.005% (0.05g/kg) de Dénatonium Benzoate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Appât anti-rongeurs prêt à l'emploi (RB) - Biocide TP14
Usages : Lutte contre les rongeurs - souris

Utilisation de la préparation : Lutte contre les rongeurs : souris. A l'intérieur et autour des bâtiments (Professionnels et Grand-Public), dans les décharges, déchetteries et égouts (Professionnels)

Autorisation de vente biocide : FR-2016-0005 (FANGA B+)
(TRIPLAN S.A. BP 258 AD500 Andorre La Vieille)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

START ZA PACAGES D'ARGENSON 37800 NOUÂTRE
Tel. : +33 (0)2 47 65 30 71 Mail : contact@star-jardin.com Site : www.star-jardin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

<u>Pays</u>	<u>Organisme consultatif officiel</u>	<u>Adresse</u>	<u>Numéros d'appel d'urgence</u>
FRANCE	ORFILA		<u>+33 (0)1.45.42.59.59</u>

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Catégorie de danger : Sans objet
Mention de danger : Sans objet

2.2. Éléments d'étiquetage

N° UFI : SANS

Pictogramme(s) : SANS

Mentions d'avertissement : SANS

Fiche de données de sécurité

Règlement (EU) 2020/878

mise à jour :28/01/2023

Remplace la fiche du : 03/01/2018

révision : 02

Mention de danger (Phrases H) :

SANS

Conseil de prudence (Phrases P) :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine
P262	Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements
P264	Se laver les parties en contact avec le produit, soigneusement après manipulation
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P282	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P308+P313	EN CAS D'EXPOSITION prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise
P401	Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux non cibles. Stocker à une température inférieure à 40°C
P501	Eliminer le contenu/récipient selon la réglementation locale.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un SAMU ou un médecin, décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attente de réponse : En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer.

En cas de contact avec la peau enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon, puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

2.3. Autres dangers

Contient des PBT. Brodifacoum

Nano formes : Non applicable au regard des données actualisées

ELEMENTS D'ETIQUETAGE SUPPLEMENTAIRES relatifs aux produits Biocides (Directive Biocides 98/8/CE) :

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Date de Péremption : Voir étiquette – Durée de stockage : voir étiquette

Ne pas pulvériser directement sur l'homme et les animaux. Ne pas pulvériser à proximité des aliments, de la vaisselle, à proximité des aquariums, dangereux pour les poissons. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Ne pas traiter en présence d'abeilles – Dangereux pour les animaux à sang froid (poissons, lézards, serpents)

Ne pas appliquer sur les appareils électriques (risques d'électrocution)

Ne pas pulvériser sur les plantes

Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Stocker à l'abri de la lumière.

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un SAMU ou un médecin, décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attente de réponse : En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer. En cas de contact avec la peau enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon, puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

Indications à porter sur les postes d'appâtage :

A destination des personnes autres que l'utilisateur Ne pas ouvrir le poste d'appâtage. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison un Samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attente de la réponse :

- En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se reposer.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. Si nécessaire consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette et la fiche de sécurité. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 ou le 112.

Fiche de données de sécurité

Règlement (EU) 2020/878

mise à jour : 28/01/2023

Remplace la fiche du : 03/01/2018

révision : 02

- Indications pour le médecin : contient un rodenticide anticoagulant, un traitement à la vitamine K1 pourrait être nécessaire pendant une longue période.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

Nom chimique de la substance active : 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphényl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphtyl)coumarine

Formule moléculaire de la substance active : C₃₁H₂₃BrO₃

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentrations spécifiques – Facteur M	% (p/p)	règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Brodifacoum	N° CAS : 56073-10-0 N°Index : 607-172-00-1 N° CE : 259-980-5 (N° REACH) : non renseigné	Repr. 1A ; H360D : C ≥ 0.003% STOT RE 1 ; H372 (sang) : C ≥ 0.02% STOT RE 2 ; H373 (sang) : 0.002% ≤ C < 0.02% M=10;	C < 0.002% 0.0010% (0.010g/kg)	Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2 ; H300 STOT RE 1 ; H372, Aquatic Acute 1; H400, Aquatic Chronic 1; H410
Nom	Identificateur de produit		% (p/p)	règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Dénatonium benzoate	N° CAS : 3734-33-6 N°Index : non renseigné N° CE : 223-095-2 (N° REACH) : non renseigné	/	0.005% (0.05g/kg)	Acute Tox 4; H302, H332 Skin corrosive. 2.cat2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412
Nom	Identificateur de produit		% (p/p)	règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Triéthanolamine	N° CAS : 102-71-6 N°Index : / N° CE : 203-049-8 (N° REACH) : non renseigné	/	0.0172% (0.172g/kg)	/
Nom	Identificateur de produit		% (p/p)	règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
BHT	N° CAS : 128-37-0 N°Index : / N° CE : 204-881-4 (N° REACH) : non renseigné	/	0.1% à 0.3%	/
Nom	Identificateur de produit		% (p/p)	règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Monopropylène glycol	N° CAS : 57-55-6 N°Index : / N° CE : 200-338-0 (N° REACH) : non renseigné	/	0.1946% (1.946g/kg)	/
Nom	Identificateur de produit		% (p/p)	règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Bronopol	N° CAS : 52-51-7 N°Index : 603-085-00-8 N° CE : 200-143-0 (N° REACH) : non renseigné		0.005% (0.05g/kg)	Acute Tox. 4 (*) ; H312 ; H302 STOT SE 3 ; H335 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1; H400

Autres composants

qsp 100

SECTION 4 : Premier secours

4.1. Description des premiers secours

Consignes générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Après inhalation : Contacter immédiatement un médecin pour plus de sécurité
En cas d'ingestion de l'appât par des animaux, prendre contact dans les meilleurs délais avec un vétérinaire.

La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant. Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Fiche de données de sécurité

Règlement (EU) 2020/878

mise à jour :28/01/2023

Remplace la fiche du : 03/01/2018

révision : 02

Après contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau, retirer les vêtements contaminés, laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
Après Contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant au moins 10 minutes paupières écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Après Inhalation	: non applicable.
Après contact oral	: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique. Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés. L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure. Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation. Contre-indication : Anticoagulants.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: Extincteur à poudre ou à neige carbonique
Agents d'extinction non appropriés	: L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques :	Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.
Réaction générales :	Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)
Mesures générales :	non applicable

5.3. Conseil aux pompiers

Conseil aux pompiers :

Information générale : Utiliser des jets d'eau pour refroidir les contenants afin d'éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Toujours porter un équipement complet de prévention des incendies. Recueillir l'eau d'extinction pour l'empêcher de se déverser dans le réseau d'égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les restes de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur. Equipement spécifique de protection pour les pompiers: Vêtements normaux de lutte contre l'incendie, c.-à-d. Feu (BS EN 469), gants (BS EN 659) et bottes (spécifications A29 et A30) en combinaison avec un appareil respiratoire autonome à air comprimé en circuit ouvert (BS EN 137)

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Bloquer les fuites s'il n'y a pas de danger. En l'absence de contre-indications, pulvériser de l'eau pour éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection individuelle (équipement de protection individuelle présenté à la section 8 de la fiche de données de sécurité) afin d'éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ces indications s'appliquent à la fois au personnel de traitement et aux personnes impliquées dans les procédures d'urgence

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit répandu dans un récipient approprié. Si le produit est inflammable, utilisez un équipement antidéflagrant. Évaluer la compatibilité du contenant à utiliser en vérifiant la section 10. Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte. Assurez-vous que le site de fuite est bien aéré. Le matériel contaminé doit être éliminé conformément au point 13

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13

SECTION 7 : Manipulation, d'emploi et de stockage

7.1. Précautions à prendre pour la manipulation

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit. Porter des gants. Ne pas manger, boire, fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Stockage (exigence concernant les lieux et conteneurs de stockage)

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi). Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, à l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité.

Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

Conserver dans l'emballage d'origine (bien refermer après emploi)

Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage

7.3. Utilisations particulières

Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé. Voir section 1

SECTION 8 : Procédure de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition – indicateur biologique d'exposition

Aucune limite d'exposition professionnelle disponible

Valeurs limites d'exposition DNEL : aucun(e)

Valeurs limites d'exposition PNEC : aucun(e).

FRA	France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102
-----	--------	---

BRODIFACOUM			
Valeur limite de seuil			
Type	Pays	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3 ppm	mg/m3 ppm
OEL	EU	0,002	
TLV-ACGIH		0,002	
Predicted no-effect concentration - PNEC			
Valeur normale en eau douce			0,00004 mg/l
Valeur normale sédiment eau douce			0,043 mg/kg

Fiche de données de sécurité

Règlement (EU) 2020/878

mise à jour :28/01/2023

Remplace la fiche du : 03/01/2018

révision : 02

Valeur normale des micro-organismes STP			0,0058 mg/l	
Health - Derived no-effectlevel - DNEL / DMEL				
	Effets sur les consommateurs			
	Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Acute local	Acute systemic	Chronic local	Chronic systemic
Orale	0,0000033 mg/kg/d		0,0000033 mg/kg/d	

TRIETHANOLAMINE			
Valeur limite de seuil			
Type	Pays	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3 ppm	mg/m3 ppm
OEL	EU	5	
Predicted no-effect concentration - PNEC			
Valeur normale en eau douce			0,32 mg/l
Valeur normale en eau de mer			0,032 mg/l
Valeur normale sédiment eau douce			1,7 mg/kg
Valeur normale sédiment eau de mer			0,17 mg/kg
Valeur normale pour eau, relargage intermittent			5,12 mg/l
Valeur normale des micro-organismes STP			10 mg/l
Valeur normale pour le compartiment terrestre			0,151 mg/kg
Health - Derived no-effectlevel - DNEL / DMEL			

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Acute local	Acute systemic	Chronic local	Chronic systemic	Acute local	Acute systemic	Chronic local	Chronic systemic
Orale				13 mg/kg/d				
Inhalation				1,25 mg/m3				5 mg/m3
Cutanée				3,1 mg/kg/d				6,3 mg/kg/d

BHT			
Valeur limite de seuil			
Type	Pays	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3 ppm	mg/m3 ppm
MAK	DEU	10	40
VLEP	FRA	10	
WEL	GBR	10	

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'Exposition professionnelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène

- TENIR A L' ECART DES PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS ET NOURRITURES POUR ANIMAUX

- Se laver les mains immédiatement après utilisation

- Retirer immédiatement les vêtements & gants souillés –
- Ne pas inhaler les poussières
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau – Ne pas avaler
- Moyens de protection = Douches de sécurité. Fontaine oculaire – local ventilé



Contrôle de l'Exposition lié à la protection de l'environnement :

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau. Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non-cibles

SECTION 9 : Propriétés Physico chimiques

Forme:	Pâte	Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Couleur:	Bleu	Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Odeur:	Caractéristique	Densité relative :	D _{4° 20°} = 1.322 ± 0.001
Point de fusion:	Non renseigné	Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Quasiment insoluble dans l'eau
Point d'ébullition:	Non applicable	Valeur du pH à 20°C :	5.22 à 19.4°C après 1 min
Point d'éclair :	Non applicable	/	/

SECTION 10 : Stabilité et Réactivité du produit

10.1. Réactivité

Non réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Lire l'étiquette.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Cependant les précautions usuelles d'utilisation de produits chimiques doivent être respectées.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

SECTION 11 : Informations Toxicologiques

TOXICITE AIGUE :

Test : DL50 – Voie : orale – Espèces : Rat : > 2000 mg/Kg

Test : DL50 – Voie : cutanée – Espèces : Rat : > 2000mg/Kg

par inhalation : pas de données

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Test: Irritation cutanée - Voie: cutanée - Espèces: Lapin : Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Test: Irritation oculaire - Voie: oculaire - Espèces: Lapin : Non irritant

Fiche de données de sécurité

Règlement (EU) 2020/878

mise à jour :28/01/2023

Remplace la fiche du : 03/01/2018

révision : 02

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Test: Sensibilisation par contact avec la peau - Voie: cutanée - Espèces: Cochon d'Inde : Non sensibilisant

Informations toxicologiques concernant la substance active : Brodifacoum (RAC opinion of ..., ECHA, Mars 2014)

Toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Souris : 0.4 mg/Kg

Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat : < 50 mg/Kg

Test: DL50 - Voie: inhalation - Espèces: Rat – Durée 4h : 3.0 mg/m3

Effets dangereux : La préparation a des effets anticoagulants qui peuvent causer des hémorragies internes, les effets peuvent être tardifs.
Non cancérigène, mutagène ou tératogène.

BRODIFACOUM (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014)

DL50 (Orale) = 0.4 mg/kg Souris.

DL50 (Cutanée) = 3.2 mg/kg Rat.

CL50 (Inhalation) = 3.0 mg/m3.

DENATONIUM BENZOATE (Study Report, ECHA, 1995)

DL50 (Oral) = 749 mg/kg Rat.

DL50 (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

CL50 (Inhalation) = 0.2 mg/L air Rat.

TRIETHANOLAMINE (Substance Evaluation Report, Août 2015)

DL50 (Oral) = 6400 mg/kg Rat.

DL50 (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

MONOPROPYLENE GLYCOL (ECHA website)

DL50 (Oral) = 22000 mg/kg Rat

DL50 (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

BHT (Study Report, ECHA, 1989)

DL50 (Oral) > 6000 mg/kg Rat.

DL50 (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

BRONOPOL (Study Report ECHA, 1986-2000)

CL50 (Cutanée) ≥ 2000 mg/kg Rat.

CL50 (Inhalation) ≥ 0.588 mg/L air Rat.

CORROSION / IRRITATION CUTANEE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

DOMMAGES / IRRITATION GRAVE DES YEUX

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANEE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

MUTAGENICITE DES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

CANCERIGENE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

TOXICITE REPRODUCTIVE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

STOT - SIMPLE EXPOSITION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

STOT - EXPOSITION REPETEE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

DANGER D'ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

SECTION 12 : Informations Ecologiques

12.1. Ecotoxicité

Brodifacoum (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014) :

Toxicité vis-à-vis des poissons : CL50 (96h) = 0.042 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

Invertébrés aquatiques : CE50 (48h) = 0.25 mg/L (Daphnia magna)

Fiche de données de sécurité

Règlement (EU) 2020/878

mise à jour :28/01/2023

Remplace la fiche du : 03/01/2018

révision : 02

Toxicité plantes aquatiques CEr50 =0.04mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)

Denatonium benzoate:

Poissons LC50 (96h) : >1000mg/L

LC50 (crevettes)(96h) : >400mg/L

Daphnia magna EC50 (48h) :13mg/L

Triéthanolamine (Substance Evaluation Report, August 2015)

Pour les poissons:

CL50 (96h) = 11.800 mg/L (Fatheadminnow).

Pour les crustacés:

CE50 (48h) = 610 mg/L (Ceriodaphniadubia).

Pour les plantes aquatiques (milieu neutre) :

CE50 (72h) = 512 mg/L (Scenedesmussubspicatus).

Monopropylene glycol (ECHA website)

Pour les poissons:

CL50 (96h) = 40613 mg/L (Oncorhynchusmykiss).

CE50 (48 h) = 400 mg/L (Ceriodaphniadubia).

CE50 (96 h) = 19100 mg/L (Skeletoneumacostatum).

BHT (Study Report, ECHA, 1999)

Pour les poissons:

CL10 (30d) = 0.053 mg/L (Oryziaslatipes).

Pour les crustacés:

CE50 (21d) = 0.096 mg/L (Daphnia magna).

Pour les plantes aquatiques:

CE50 (72h) > 0.24 mg/L (Vibrioalischeri).

Bronopol:

Poissons LC50 Oncorhynchus mykiss 41,2mg/L

Daphnia magna CE50 (48h) : 1,4 mg/l

Algae IC50 (72h) : 0,4-2,8mg/L

Bactérie CE50 : >50mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité
Brodifacoum (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014)

NON rapidement biodégradable.

DT50 = 157 jours.

Taux de minéralisation (365j) = 35.8%.

Dénatonium benzoate (Study Report, ECHA, 1995)

NON rapidement biodégradable.

Biodégradation dans l'eau: 18.17% après 28 jours d'incubation à 20 ± 1°C.

BOD28 = 0.436 mgO2/mg.

Triéthanolamine(Study Report, ECHA, 1996)

Rapidement biodégradable.

Monopropylene glycol

Facilement biodégradable.

BHT (Study Report, ECHA, 1999)

NON rapidement biodégradable.

% dégradation (28d) = 4.7.

Bronopol (Study Report, ECHA, 1999)

Rapidement biodégradable.

% dégradation (28d) = 70-80.

12.3. Potentiel de bio accumulation
Brodifacoum (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014)

Log Kow = 4.92 (pH 7, 20°C).

Dénatonium benzoate

Log Kow = 2.062-2.2 (pH 7, 20°C).

Triéthanolamine

Information non valable.

Monopropylene glycol

Log Kow =-1.07

BHT

BCF (espèces aquatiques) = 598.4 L/kg.

Fiche de données de sécurité

Règlement (EU) 2020/878

mise à jour :28/01/2023

Remplace la fiche du : 03/01/2018

révision : 02

Bronopol(Study Report, ECHA, 2012)

BCF (espèces aquatiques) = 3.16 L/kg. Brodifacoum : Log Kow = 4.92 (ph7 , 20°C) (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014)

Denatonium benzoate : LogPow = 0,9

Bronopol : LogPow = 0,18

12.4. Mobilité dans le sol

Brodifacoum	Coefficient de partition sol/eau: 6.12.
Dénatonium benzoate	Information non disponible.
Triéthanolamine	Information non disponible.
Monopropylene glycol	Information non disponible.
BHT	Information non disponible.
Bronopol	Information non disponible.

12.5. Résultat des évaluations PBT et vPvB

Brodifacoum	Substance PBT.
Dénatonium benzoate	La substance n'est pas PBT/vPvB.
Triéthanolamine	La substance n'est pas PBT/vPvB.
Monopropylene glycol	La substance n'est pas PBT/vPvB.
BHT	La substance n'est pas PBT/vPvB.
Bronopol	La substance n'est pas PBT/vPvB.

12.6. Autres Effets néfastes divers

Non applicable

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Déchets / produits non utilisés : Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans les cours d'eau.

Emballages souillés :

Pour les particuliers : éliminer les emballages vides et rincés aux ordures ménagères ; ne pas réutiliser l'emballage.

Pour les professionnels : rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les réglementations en vigueur. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été consommé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Le produit n'est pas dangereux d'après les conditions actuelles du code « International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR) and by Rail (RID) », du code « International Maritime Dangerous Goods (IMDG) », et du code « International Air Transport Association (IATA) ».

14.1 – Numéro ONU

non applicable

14.2 – Désignation officielle de transport de l'ONU

non applicable

14.3 – Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :	non applicable
IMDG :	non applicable
IATA :	non applicable

14.4 - Groupe d'emballage ADR / RID / IMDG / IATA

non applicable

14.5 – Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

Règlement (EU) 2020/878

mise à jour : 28/01/2023

Remplace la fiche du : 03/01/2018

révision : 02

non applicable

14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 67/548/CE (et modifications)

Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

Règlement n°1272/2008/CE (CLP)

Règlement n°790/2009/CE (et modifications)

Directive 98/8/CE et règlement 528 /2012* CAR (Competent authority report Brodifacoum)

Directive 453/2010/CE

INRS – Fiche toxicologique (Toxicological sheet)

Stockage - Rubrique des ICPE (France) : **sans**

Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur du mélange.

D'après nos connaissances des matières premières utilisées, du process, de fabrication, des emballages utilisés, il est improbable que le produit contienne des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à plus de 0,1% conformément à la candidate list tenue par l'ECHA et aux exigences REACH.

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Absence de substances selon l'annexe XIV de REACH

Abréviations

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau

SECTION 16 : Autres Informations

H300: Mortel en cas d'ingestion.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

Règlement (EU) 2020/878

mise à jour :28/01/2023

Remplace la fiche du : 03/01/2018

révision : 02

H310: Mortel par contact cutané.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H330: Mortel par inhalation.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H360D: Peut nuire au fœtus.

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A.

Acute Tox 1 vo, vc, in: Toxicité aigue par voie orale, par voie cutanée et par inhalation, catégorie 1.

Acute Tox 4 vo, in: Toxicité aigüe par voie orale et par inhalation catégorie 4 Aquatic.

Acute 1: Danger pour le milieu aquatique catégorie 1.

AquaticChronic 1: Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 1.

AquaticChronic 3: Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 3.

Eye Dam 1: Lésions oculaires graves/irritations oculaire catégorie 1.

Skin Irrit 2: Irritation cutanée catégorie 2.

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée, catégorie 1.

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée, catégorie 2.

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3.

Indication à porter sur les postes d'appâtage

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « Nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « Substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison INRS 01 45 42 59 59 »

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques: RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Maj 2023 : Maj de la référence de l'article, UFI nanoformes et ATP du CLP actualisée. (REG EU 2020/878) - selon FDS fournisseur du : 2020